



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°**26**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 7
Absents : 0

Ayant voté pour : 53
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DU
CONSERVATOIRE AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, DANS
LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2026 - 2029

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2331-4,

Vu le schéma départemental des enseignements artistiques 2026 – 2029,

Vu le classement du conservatoire par le ministère de la culture au statut de conservatoire à rayonnement communal,

Vu le budget de la commune,

Considérant les missions et les projets menés par le conservatoire Charles Aznavour,

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès du département des Hauts-de-Seine en lien avec les actions du conservatoire,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à solliciter le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'attribution de subventions pouvant atteindre 50 000 euros pour le dispositif d'aide à la structuration et jusqu'à 25 000 € pour le dispositif d'aide au pôle territorial.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à solliciter le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'attribution de subventions pouvant atteindre 10 000 euros pour le dispositif d'aide à projet.

Article 3 : Les recettes y afférentes seront inscrites au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-22760-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.